

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

DECLARATION DU DELEGUE DU TCHAD, LE DIRECTEUR DE LA
POPULATION ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
HUMAIN A L'OCCASION DE LA 47^{ème} SESSION DE LA
COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT

New-York, le 10 avril 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Je voudrais tout d'abord, féliciter Mr le Président ainsi que tous les autres membres du Bureau à l'occasion de leur brillante élection à cette importante session de la Commission de la Population et du Développement consacrée à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD. Je voudrais ensuite remercier le Secrétaire Général pour avoir produit des rapports, d'une grande qualité qui servent d'outils à cette 47^{ème} session de la CPD.

Nous tenons aussi à remercier le système des Nations Unies qui, par l'entremise de l'UNFPA, a travaillé en étroite collaboration avec les Etats membres dans le processus global de conception de l'enquête et des revues régionales pour produire le rapport intitulé « Cadre d'Action pour le suivi de la CIPD au-delà 2014 ». Ce cadre d'actions est conforme à la résolution 65/234 de l'Assemblée Générale.

Mesdames, Messieurs ;

Cette session nous offre l'occasion d'échanger sur les efforts que nous avons déployés en vue d'améliorer les conditions de vie de nos peuples avec équité et dignité et d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la production de ce rapport et noter qu'il traite d'une manière globale les moyens de renforcer les capacités individuelles et la résilience en vue d'assurer un développement durable. Nous partageons les conclusions qu'investir dans le domaine des droits humains, des capacités et de la dignité, à travers les secteurs multiples de la CIPD et à travers le parcours de la vie, est le fondement du développement durable.

Nous sommes heureux de voir que les droits humains et l'égalité définissent l'approche analytique du rapport. L'accent mis sur l'accroissement de la richesse et des inégalités de la répartition des revenus, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes non tenues, la nécessité de l'apprentissage continu et le renforcement des capacités humaines en particulier pour les jeunes ; la lutte contre les inégalités en matière d'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris par le renforcement des systèmes de santé tant dans les zones rurales qu'urbaines, ont des implications importantes sur la politique de développement.

De même, les structures de ménages de plus en plus diverses et les modes de vie nous obligent à planifier et construire des villes durables et de renforcer les liens entre les villes et les campagnes. L'impact de la dynamique de la population sur les niveaux micro et macro nécessite également l'intégration de la dynamique de la population dans la planification du développement au niveau national, régional et international.

Mesdames, Messieurs ;

Nous convenons que les défis de développement auxquels nous sommes confrontés exigent une participation systématique de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de réponses à ces défis. Mon pays souligne, à cet égard, l'importance du Programme d'Action de la CIPD pour la réalisation des priorités nationales et de développement et nous pouvons confirmer à travers l'enquête mondiale qui a été faite dans notre pays que des progrès considérables ont été notés. A cet effet, nous citons entre autres : (1) la consolidation du processus démocratique ainsi que l'amorce de la décentralisation et de la déconcentration ; (2) l'incidence de la pauvreté monétaire qui était estimée à 55% en 2003 est d'environ 45,3% en 2009, soit une baisse

d'environ 9,7 points ; (3) **Par rapport à l'environnement**, des programmes sont mis en œuvre pour sauver le Lac-Tchad et apporter un soutien à l'initiative de la « Grande Muraille verte ». Le gouvernement se montre très actif sur le front de la lutte contre l'avancée du désert ; (4) **Par rapport aux jeunes et adolescents**, une stratégie d'insertion économique des jeunes et adolescents est mise en œuvre depuis 2012. Pour atténuer les effets négatifs de la pauvreté sur les adolescents et les jeunes, une Stratégie d'octroi de micro-crédit est mise en œuvre. Une Politique de lutte contre l'exploitation des enfants traite les questions de violence, de traite, d'exploitation et d'abus contre les enfants, les adolescents et les jeunes ; (5) **Dans le domaine de l'équité et égalité de genre et l'autonomisation des femmes**, des dispositifs juridiques, politiques et stratégiques en place sont susceptibles de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Il s'agit de : (a) la Constitution du Tchad adoptée en 1996 et révisée en 2005, (b) le Code électoral révisé en 2007, (c) le code pénal de 1967 contient des dispositions réprimant le mariage précoce ; (d) la loi N° 006/PR/2002 du 15 avril 2002, portant promotion de la Santé de Reproduction interdit les Mutilations Génitales Féminines.

Une Politique Nationale Genre a été adoptée ainsi qu'une Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre depuis 2011. D'autres mesures de discrimination positive ont été prises telles que le quota de 30% de places accordé aux filles et aux femmes à l'Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires, à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature et à l'Ecole Normale des Instituteurs ; (6) **dans le domaine de la santé**, l'accent a été mis sur le renforcement des ressources humaines et des infrastructures. Des

mesures opérationnelles sont prises telles que la Feuille de Route Nationale pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile ; la stratégie nationale de lutte contre les fistules ; la gratuité des soins obstétricaux d'urgence et des ARV ; le Plan d'action de lutte contre les MGF et le Plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA. Dans ce domaine, le Chef de l'Etat, son Excellence IDRIS DEBY ITNO y veille personnellement par un suivi mensuel des actions ; (7) **Par rapport à l'éducation** : l'accent a été mis sur le renforcement des ressources humaines et des infrastructures. La loi N° 16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système éducatif au Tchad vise à « Promouvoir la scolarisation des filles par la levée des stéréotypes et autres pesanteurs socio-économiques et culturelles entravant le plein épanouissement de la fille et de la femme dans le processus de l'apprentissage ». De même, il a été créé en 2007 au Ministère de l'Education Nationale, la Direction de la Promotion de l'Education des Filles qui mène des actions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer.

Mesdames et Messieurs,

Il faut reconnaître que des progrès ont été lents dans beaucoup de domaines et en particulier au niveau de la santé.

Nous savons à partir des données nationales et des conclusions de la revue que tous les pays, y compris dans de nombreux cas, avec le soutien de la communauté internationale, doivent faire davantage pour construire la capacité individuelle et la résilience afin d'assurer le bien-être de toute la population et parvenir à un développement durable.

A cet égard, nous sommes heureux de réitérer notre soutien exprimé dans le cadre de la revue régionale de la mise en œuvre de la CIPD et au-delà de 2014.

Je vous remercie.